


Calendrier des activités

juin 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3 
4	5 	6	7 Assemblée du conseil (Ile Nepawa)	8	9	10
11	12 	13	14	15	16	17 
18 Fête des pères	19 	20	21	22	23 MARCHÉ ESTIVAL	24 St-Jean-Baptiste MARCHÉ ESTIVAL
25	26 BUREAU FERMÉ 	27	28	29 BUREAU FERMÉ	30 BUREAU FERMÉ	

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 520-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Juin 2023



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

Vous voulez faire paraître une publicité dans notre Petit journal à très peu de frais?

Frais mensuels exigibles

1/3 de page = 2 \$

1/2 page = 5 \$

1 page = 10 \$

MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042

C: mpouliot.mk@hotmail.com



MARY KAY

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

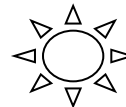
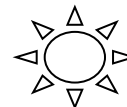
Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (**20 \$**) par jour et de cent dollars (**100 \$**) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouvertures de celui-ci.





819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Échec
aux
invasions
de domiciles

PROTÉGER VOTRE DOMICILE

**POUVEZ-VOUS
PROTÉGER
VOTRE DOMICILE
CONTRE UNE INVASION?**

- Verrouiller les portes et fenêtres, même lorsque l'on est à la maison.
- Garder les entrées et garages bien illuminés la nuit.
- Protéger les ampoules extérieures.
- Tailler haies et arbustes.
- Créer l'impression que sa résidence est occupée en tout temps.
- Éviter de laisser à l'extérieur des outils ou objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou forcer les serrures.
- Utiliser une minuterie pour régler l'éclairage intérieur.
- Effectuer un contrôle de sécurité de tous les accès, et corriger leurs faiblesses.
- S'assurer que la porte est munie d'une fenêtre ou d'un judas.
- Installer des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures, y compris les portes de garage.
- Installer des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur fenêtres et portes coulissantes accessibles.
- Augmenter la résistance des cadrages de portes.
- Faire installer un système d'alarme, et l'utiliser lorsque l'on est à la maison.
- Programmer les numéros d'urgence sur le téléphone.
- Ne pas garder de sommes d'argent chez soi.
- Garder ses objets précieux dans un coffret de sûreté à la banque.
- Identifier ses biens au moyen d'un burin.

♥ Joyeuse
Fête des
Pères ♥

CORVÉE NETTOYAGE
OYÉ OYÉ !!!!

La municipalité est à la recherche de jeunes de 10 ans et plus qui voudraient s'impliquer dans une corvée nettoyage samedi le 17 juin consistant au balayage et ramassage de la bordure de rue dans le village ! Bien sûr, les enfants seront récompensés !!

Pour plus d'infos et inscription communiquez au bureau municipal au 819-520-2640 !



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT
Adultes : \$4.00.
Enfant moins de 18 ans : gratuit.



Lundi 19h00 à 20h00

Mardi 9h30 à 11h30 - 13h30 à 15h30

Jeudi 9h00 à 11h30

Prêts à la bibliothèque :

La durée de prêt de chaque document dépend d'où vient le document emprunté. Soit de 21 jours quand il provient de notre bibliothèque. Ce prêt peut être renouvelé par téléphone. Cependant, lorsque c'est un prêt d'une autre bibliothèque, par le RÉSEAU, le livre possède un bordereau avec **une date de retour obligatoire** à respecter et ne peut se renouveler.



Comité repas funéraire de Clerval

Attendu qu'aucune cotisation n'a été exigée lors des huit dernières années pour les repas funéraires. Le comité a pris comme décision de recommencer à nouveau la liste de nos membres. Cette liste sera formée seulement de résidents de Clerval et de l'île Nepawa.

La cotisation qui sera payée couvrira un repas (chaud ou froid selon la demande) et le service pour 50 personnes.

Étant donné que nous n'avons pas beaucoup de bénévoles, les cotisations devront être payées pour deux ans d'une valeur de 10\$ par adulte. Pour les enfants de moins de 18 ans, ce sera gratuit.

Les cotisations seront recevables au bureau municipal ou à Mathilde Lévesque.

SERVICE D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

-LAVAGE A PRESSION

* RESTORATION D'ESCALIERS

* - PLANCHERS DE BOIS

* Pour plus d'informations contactez

* Michel au 819-290-4380 !

**LE PILIER EST UN
ORGANISME QUI
VIENT EN AIDE
AUX PERSONNES
AYANT SUBI UN
TRAUMATISME
CRANIOCÉRÉBRAL
(TCC) ET À LEURS
PROCHES.**

Service psychosocial,
activités de groupe,
accompagnement, répit aux
proches aidants et plus
encore!

Pour plus d'informations, contactez
Jade Bouchard, intervenante sociale
du secteur d'Abitibi-Ouest

(819) 333-7088
intervenants@pilieratcat.qc.ca
350, rue Principale La Sarre
(Porte arrière)

www.pilieratcat.qc.ca
Facebook: Le Pilier



Science participative – Avez-vous vu des tortues en nature ?

Le Québec compte 36 espèces indigènes d'amphibiens et de reptiles (herpétofaune). Ces espèces comprennent un crapaud, des grenouilles, des rainettes, des salamandres, des couleuvres et des tortues. Fait intéressant, la limite de répartition de plusieurs de ces espèces se situe en Abitibi-Témiscamingue. **Amphibia-Nature** documente actuellement la répartition de l'herpétofaune dans la région (biogéographie), notamment la présence des tortues d'eau douce.

Vous avez aperçu un amphibien ou un reptile ?

Vous pouvez signaler vos observations à **Amphibia-Nature** qui confirmera l'identification de l'espèce et pourra répondre à vos questions. Tout signalement, récent ou passé, est pertinent s'il est accompagné d'une photo, d'une date et d'un lieu d'observation. Ces données permettront d'accroître nos connaissances sur la répartition des espèces et seront utiles à des fins de conservation des habitats et de sensibilisation du public.



Une tortue peinte adulte observée sur le bord d'un chemin de gravier.

Pour nous contacter en Abitibi-Témiscamingue :

Pour nous signaler la présence d'un amphibien ou d'un reptile (vivant, blessé ou mort) ou nous faire parvenir une photo, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

info@amphibia-nature.org

Dans le cas d'une tortue, vous pouvez aussi nous joindre au :

418-408-5884 ou au **438-491-1914**

Nous pouvons nous déplacer sur place selon le cas.

Amphibia-Nature est un groupe de recherche spécialisé œuvrant au Québec.
Pour en savoir plus sur les amphibiens et les reptiles :

<https://www.amphibia-nature.org/>



Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

Pour ceux qui veulent faire un don a la Fabrique pour aider a payer les frais courants de l'année, ce serait très apprécié, votre participation est important pour le maintien de notre comité de la Fabrique !! Vous pouvez nous remettre les dons, soit au bureau municipal a Stéphanie Côté ou contactez Mathilde Lévesque au 819-783-3161 !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Samedi 3 juin 2023 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour les paroissiens par dons

Dimanche 4 juin 2023 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Dimanche 11 juin 2023 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Laurent)

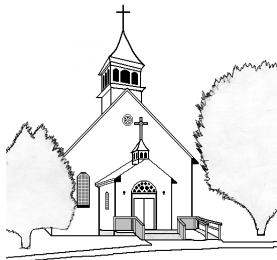
Samedi 17 juin 2023 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Bibianne Bordeleau par Maurice Bordeleau

Dimanche 18 juin 2023 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Dimanche 25 juin 2023 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Laurent)

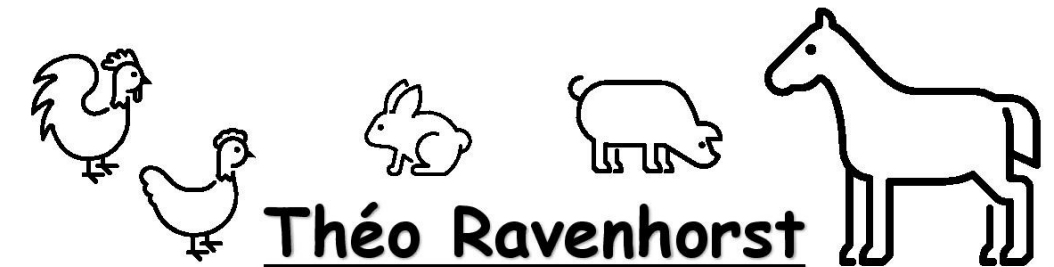


Service de Gardiennage pour vos Animaux

Vous partez en voyage ou devez vous absenter une nuit?
Je vous offre mes services de gardiennage pour vos animaux
directement à votre domicile.

Tarif personnalisé selon vos demandes et le nombre d'animaux

À partir d'aussi peu que **5\$** par jour

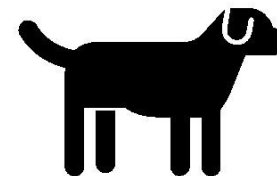


Théo Ravenhorst

819 783-2202

Ou communiquer avec moi
sur ma page Facebook

Service offert que dans la municipalité de Clerval



VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Bienvenue à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest

Transférez vos comptes particuliers ou entreprises à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest : rien de plus simple car on s'occupe de tout pour vous, y compris le transfert de vos opérations préautorisées. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec l'un de nos conseillers et vous pourrez ainsi profiter des avantages qui nous distinguent des banques car les membres Desjardins ont entre autres, des avantages exclusifs



La ristourne, c'est le reflet de notre nature coopérative et c'est l'un des avantages d'être membre de Desjardins.

Votre ristourne dans AccèsD - Repérez-la en un coup d'œil :

Lors du versement de la ristourne 2022, vous aurez accès à de l'information personnalisée qui détaille le montant que vous avez reçu pour la Ristourne volumes et pour la Ristourne produits.

Dans la page d'accueil de l'application mobile :

- Connectez-vous, puis dans **Accès rapide**, cliquez sur l'icône **Ma ristourne**.

Dans AccèsD Internet :

- La section **Ma ristourne** se trouve dans le menu de droite de la page d'accueil.

Pour tout savoir concernant la ristourne, consultez le desjardins.com/ristourne.

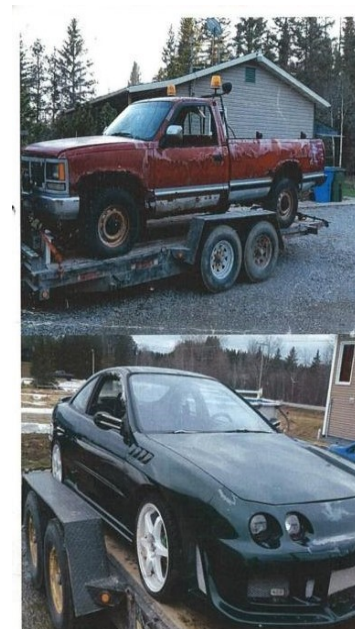
La publication « *Votre Caisse vous informe* » fera relâche pour le mois de juillet et août.
De retour au mois de septembre. Bonne période estivale !

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Savez-vous ?

Savez-vous qu'il est interdit à quiconque de procéder à des coupes de bois sur les terres de la municipalité sans avoir au préalable de permis émis par la municipalité sous peine d'amende? Pour toute information ou pour une demande de permis de coupe, veuillez-vous adresser au bureau municipal !



ACHAT DE VÉHICULES EN TOUS GENRE

Ça traîne dans ta cour ?
Tu veux t'en débarrasser ?

- ➔ Fonctionnel ou pas
 - ➔ Plaquable ou pas
 - ➔ Accidenté ou pas

Entre 100\$ et 800\$ Selon le véhicule et l'état

Sur tout le territoire de l'Abitibi

La Sarre et les environs – Rouyn – Amos- Val D'Or et plus !

819-947-2323

819-339-4371



Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang

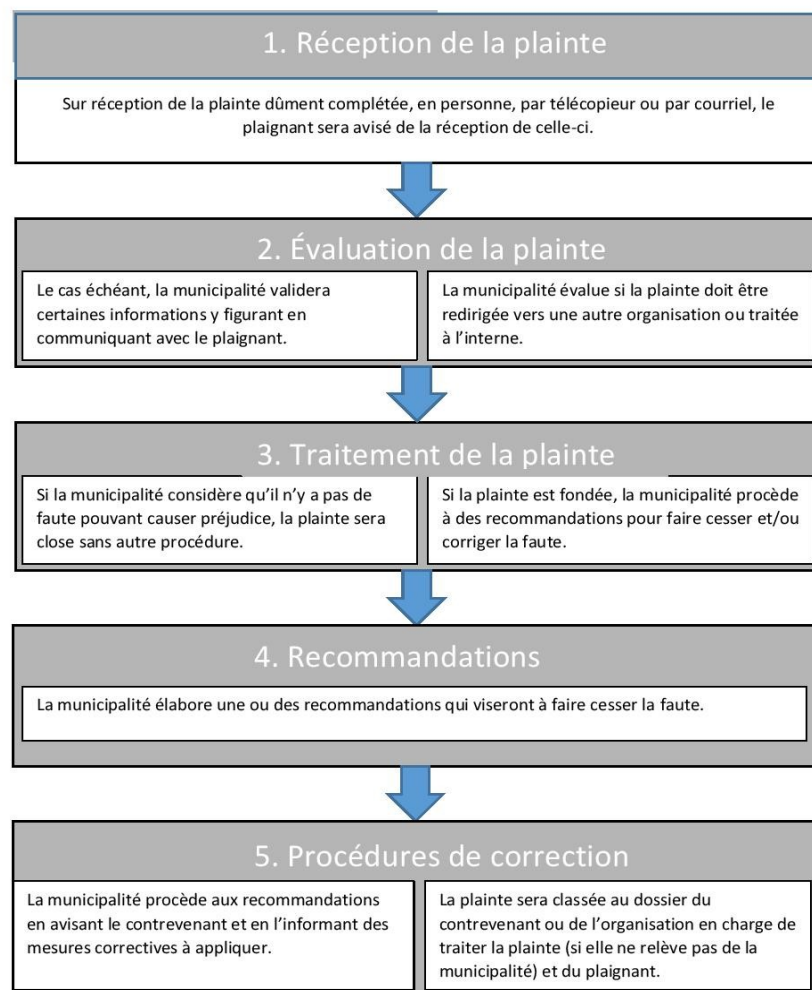
Clerval (Québec) J0Z 1R0

Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



Le 4 Avril 2023

Municipalité de Clerval
579, Rang 3
Clerval (Qc) J0Z 1R0

COMMUNIQUÉ

PROJET PILOTE CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLAGES ET RÉSIDUELLES

Prendre note à compter de lundi 10 avril 2023, nous travaillerons sur un projet pilote afin d'effectuer la collecte dans votre secteur avec un camion à chargement latéral.

Ce qui apporte quelques petites modifications à vos citoyens afin de positionner le bac correctement sur le bord du chemin, pour qu'il soit vidé et non endommagé.

Voici les directives à suivre :

- Placez votre bac sur le bord du chemin le dimanche soir;
- La poignée et les roues orientées vers votre propriété;
- Si vous avez plus d'un bac, prévoir une distance d'au moins un mètre entre chaque;
- Placez vos bacs à au moins un mètre de tout autre objet (boîte aux lettres, véhicule, etc.);
- Le couvercle doit être bien fermé (aucune matière ne doit dépasser du bac ni être placée à côté de celui-ci);
- La pose de réflecteur sur chaque côté permet d'identifier le bac en temps de tempête ou tôt le matin.

Merci de votre collaboration !

1071, Rang 6 et 7 La Sarre (Qc) J9Z 2X5
Tél : (819) 333-6626

CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES EN SEMAINE: JUIN 2023

	Abbé Rémy	Abbé Laurent
jeudi 1 juin 2023	La Sarre (10h)	Colombourg (16h)
vendredi 2 juin 2023		La Sarre (10h)
mardi 6 juin 2023	<i>Retraite des pretres</i>	<i>Retraite des pretres</i>
mercredi 7 juin 2023	<i>Retraite des pretres</i>	<i>Retraite des pretres</i>
jeudi 8 juin 2023	<i>Retraite des pretres</i>	<i>Retraite des pretres</i>
vendredi 9 juin 2023	<i>Retraite des pretres</i>	<i>Retraite des pretres</i>
mardi 13 juin 2023		La Sarre (10h)
mercredi 14 juin 2023	Dupuy (9h30)	Jardin du Patrimoine (15h30)
jeudi 15 juin 2023	La Sarre (10h)	Colombourg (16h)
vendredi 16 juin 2023	Signature (13h30)	Signature (13h30)
mardi 20 juin 2023		La Sarre (10h)
mercredi 21 juin 2023	Jardin du Patrimoine (15h30)	Dupuy (9h30) Ste-Hélène (14h30)
jeudi 22 juin 2023	La Sarre (10h)	
vendredi 23 juin 2023		Saint Vital (19h)
mardi 27 juin 2023		La Sarre (10h)
mercredi 28 juin 2023	Dupuy (9h30)	Jardin du Patrimoine (15h30)
jeudi 29 juin 2023	La Sarre (10h)	Colombourg (16h)

Règlement 84 : Nuisances Sécurité publique

Souvent, après quelques tempêtes de neige, il devient parfois compliqué d'entasser la neige sur notre propriété. Nous voulons vous rappeler l'article du règlement 84 de la municipalité, qui porte sur les nuisances :

Article 21 Le fait de jeter, de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains et places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

En cas d'infraction à ce règlement, une amende peut être délivrée au propriétaire ou locataire fautif.

De plus, le fait de jeter sa neige dans les chemins constitue un danger pour les automobilistes circulant sur ces voies et contrevient au code de la sécurité routière.

Le respect de ce règlement est une preuve de civisme!

Bacs Bleus et verts

Par le fait même, nous vous demandons de bien vouloir déneiger l'accès aux bacs de recyclage et de matières résiduelles pour en faciliter le ramassage.

Merci de votre collaboration!

Contribution matérielle pour la maison des jeunes

Si vous avez les items suivant dont vous voulez vous départir, la municipalité serait preneuse pour garnir la maison des jeunes !!!

Nous cherchons:

- * Petites bibliothèques;
- * Jeux sur table;
- * Table de ping pong;
- * Instruments de musique etc

Vous pouvez communiquer au bureau municipal pour tout dons de matériel !!!

Merci au nom de nos jeunes !!

Clerval Clerval

RÉALISATIONS CLERVAL
VOUS INVITE À SON

MARCHÉ ESTIVAL

23-24 juin
de 10h à 18h
à la salle municipale de Clerval

10\$ par table par jour

Pour réservation, contactez Manon au 819-301-4902

FOSSÉ SEPTIQUE Saviez-vous que...

Source : MELCCFP

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. En tant que propriétaire d'une installation septique, voici vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements à éviter.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE :

Les principales obligations du propriétaire d'une installation septiques sont les suivantes :

- ❖ Obtenir, préalablement, un permis de sa municipalité :
 - À la construction ou à l'agrandissement de la résidence;
 - Au changement de vocation de la résidence;
 - À la construction, la rénovation, la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement de l'installation septique;
- ❖ S'assurer de la mise aux normes de son installation septique par un professionnel, si celle-ci est une source de nuisance ou de contamination et ce, dans les plus brefs délais;
- ❖ Réparer ou remplacer les composantes défectueuses et remplacer celles dont la fin de vie utile est atteinte;
- ❖ Rendre accessible la fosse septique pour en effectuer l'entretien;
- ❖ Voir à la vidange de la fosse septique lorsque la municipalité ne la prend pas en charge.

BONNES PRATIQUES À ADOPTER À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE :

Lorsqu'ils sont acheminés dans une installation septique, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées domestiques et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans la fosse septique, entraîner le colmatage prématuré du préfiltre et nécessiter une vidange plus fréquente de la fosse. Il est donc très important de ne pas les jeter dans votre installation septique.

Voici des exemples de produits qui **ne doivent pas** être jetés dans vos installations septiques (ni directement dans la fosse ni par l'intermédiaire de vos toilettes ou de vos éviers) :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cire à plancher, nettoyants à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlore, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (utiliser plutôt des produits ménagers écologiques);
- Litières pour chats, sachets de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sècheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huile et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce dont elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre.

INFO MRC D'ABITIBI-OUEST :

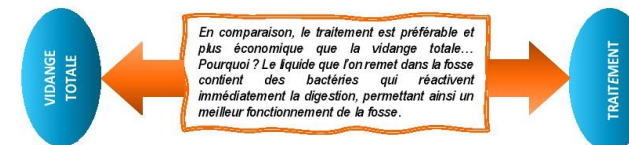
Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Ce règlement stipule qu'une fosse septique utilisée :

- ❖ à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- ❖ d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Depuis 1991, la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion-citerne/vacuum. Cet équipement a été conçu de façon à permettre, soit la vidange totale de la fosse ou le traitement de celle-ci. Lors de la visite de l'opérateur du camion-citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

- ❖ La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient;
- ❖ Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.



JOURS RÉSERVÉS :

La MRC d'Abitibi-Ouest vous offre un **rabais** sur le traitement et la vidange de fosses septiques résidentielles lorsque vous vous prévaliez des **jours réservés**. Les municipalités visées cette année sont : Clermont, Clerval, Duparquet, Gallichan, Rapide-Danseur, Roquemare, Ste-Hélène de Mancebourg, Val St-Gilles, le TNO St-Eugène de Chazel et la ville de La Sarre. Prenez note que les jours réservés sont en alternance aux 2 ans. Si votre municipalité n'apparaît pas sur cette liste, c'est que le service avec rabais sera offert l'an prochain.

PROCÉDURE DE VIDANGE

Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

En ligne : mrcao.qc.ca
Cliquez sur *Services* ensuite *Environnement* et finalement *Fosses septiques*.

Complétez le [formulaire](#) en ligne

Par téléphone : 819-339-5671
poste 221

Quelques jours avant votre rendez-vous :

- Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent tous deux être dégagés;
- Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1.5 mètres autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique;
- Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion-citerne;
- Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

ÉCOCENTRE ET CENTRE DE VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
819-333-2807

LE PRINCIPE DES 3R
Réduction à la source
Réemploi
Recyclage
Valorisation

MRC D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7
819-339-5671
mrcao@mrcao.qc.ca



Des fleurs pour Papa

n	y	q	y	g	x	o	e	i	l	e	t	e	c	
y	y	k	û	l	a	b	z	n	à	v	î	x	o	t
w	y	u	m	a	r	g	u	e	r	i	t	e	g	v
e	e	q	g	é	r	a	n	i	u	m	e	f	e	g
b	à	ù	v	i	o	l	e	t	t	e	c	r	m	l
d	s	u	c	q	t	c	p	g	v	k	a	f	l	i
a	v	é	s	o	h	u	s	y	h	i	p	w	y	l
h	ù	o	i	j	q	m	l	t	f	j	u	x	s	a
l	é	ù	k	r	p	u	g	i	è	a	c	m	l	s
i	u	à	a	à	m	a	e	n	p	û	i	u	a	y
a	g	l	y	c	i	n	e	l	c	e	n	g	v	i
r	à	r	o	s	e	x	k	x	i	c	e	u	a	t
v	a	r	o	i	p	é	y	z	z	c	l	e	n	x
q	f	î	y	p	n	r	o	è	w	r	o	t	d	t
v	ù	p	e	n	s	é	e	é	j	l	c	t	e	n

la glycine
le lilas
le muguet
le coquelicot
le lys

la violette
le dahlia
la lavande
la rose
un oeillet

la tulipe
la marguerite
le géranium
la pensée
la capucine